



ANDRÉ IMMOBILIER
GESTION

Barèmes honoraires ANDRÉ IMMOBILIER
30 Rue du Général de Gaulle 78300 Poissy
Tel : 01 71 52 75 04 RCS : Versailles 531 457 745

BARÈME LOCATION

Honoraires de location : Baux d'habitation ou mixtes loués nus ou meublés – tarifs TTC

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

- **Zone non tendue : 8,07 € / m²**
 - **Zone tendue : 10,09 € / m²**
 - **Zone très tendue : 12,10 € / m²**
- **État des lieux d'entrée : 3,03 € / m²**

Ces honoraires sont dus par le locataire et par le bailleur, chacun pour la part qui lui est applicable.

À la charge du bailleur s'ajoute l'entremise-négociation : loyer HC moins les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail, le tout ramené à 0 € si le montant est négatif.

Prestations pouvant être facturées selon la mission confiée, pour chacune des 2 parties (bailleur et locataire) :

- Recherche classique hors visite : 8 € / m²
- Constitution du dossier et rédaction du bail : 5 € / m²
- Rédaction du bail seul : 4 € / m²

Locaux professionnels et commerciaux : 35 % TTC à la charge du preneur, sauf stipulation contractuelle.

BARÈME GESTION LOCATIVE

Les honoraires de gestion locative sont calculés sur le montant mensuel du loyer charges comprises, selon les tranches suivantes :

De 1 € à 2 000 € : 6,9 % TTC

De 2 000 € à 4 000 € : 6 % TTC

De 4 000 € à 6 000 € : 5,5 % TTC

À partir de 6 001 € : 5 % TTC

État des lieux de sortie : Facturation du montant facturé par le prestataire, à la charge du bailleur, non comprise dans les honoraires de gestion locative.

Assurance loyers impayés (GLI) : 2,63 % des encaissements.

BARÈME VENTE via notre partenaire TRIANON IMMOBILIER

TRIANON
IMMOBILIER

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les maisons, appartements, terrains, box et parkings.

Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur notamment dans le cadre de vente à prix progressif.

Les honoraires de négociation sont inclus dans les prix de vente affichés.

Le pourcentage d'honoraires de négociation s'applique sur le prix du bien, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20 %.

Le prix du bien est le prix de vente hors honoraires de négociation, lorsque ceux-ci sont à la charge de l'acquéreur.

Le prix du bien est le prix de vente honoraires de négociation inclus, lorsque ceux-ci sont à la charge du vendeur.

Honoraires de négociation : 10 % maximum, avec un montant minimum de 8 000 €

À ces honoraires de négociation s'ajouteront des honoraires de rédaction d'acte, dans le cas où le compromis de vente serait rédigé par notre agence, d'un montant de **500 € TTC à la charge exclusive de l'acquéreur.**

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération.

Cas particulier d'un mandat de recherche de bien à acquérir :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche, pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : L'acquéreur ne sera débiteur des honoraires à l'égard de notre agence que dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence porte les honoraires à la charge du vendeur,

Dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence prévoit les honoraires à la charge de l'acquéreur, les honoraires seront partagés entre les deux agences.